

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 32 ; A EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Mai 1880.

Chronique générale.

La session parlementaire vient à peine d'être reprise, que déjà les demandes de crédits supplémentaires ou extraordinaires, sur l'exercice 1880, se renouvellent et s'accroissent.

Cette fois-ci, il s'agit d'une somme qui ne s'élève pas à moins de 9,738,000 francs, et, dans la nomenclature des services qu'elle concerne, nous rencontrons un certain nombre de dépenses n'ayant pour but que de donner satisfaction au goût de plus en plus vif de la majorité républicaine actuelle pour les places largement retribuéées.

C'est ainsi que — innovation nullement justifiée — nous voyons accorder un traitement de 2,000 francs à chacun des auditeurs de 2^e classe de la Cour des comptes, et cela sous le prétexte que les auditeurs de même classe du conseil d'Etat auraient été récemment appelés à jouir de pareils émoluments. Or, à procéder de la sorte par voie de soi-disant analogie, ne pourrait-on pas se trouver bientôt entraîné à excéder de beaucoup les facultés des contribuables ?

Même observation en ce qui concerne les augmentations de traitement réclamées pour le personnel de l'administration centrale du ministère de la justice, en faveur duquel on sollicite l'attribution d'un crédit supplémentaire assez important.

M. le ministre des affaires étrangères n'a pas oublié non plus son personnel qu'il comprend pour une somme de 70,000 francs dans les nouveaux crédits demandés aux Chambres.

Enfin, chacun sait que, sur l'initiative prise par M. le ministre de l'instruction publique, le conseil supérieur a été réorganisé et des modifications ont été apportées au fonctionnement de l'inspection générale.

rale. Eh bien ! le résultat le plus apparent de cette double réforme est jusqu'ici une augmentation de 53,000 francs au budget des dépenses du ministère. Un autre crédit supplémentaire de 42,000 fr. a pour but de pourvoir à la création de nouveaux emplois d'inspecteurs primaires dans les départements.

Ne sommes-nous pas vraiment autorisés à craindre, en énumérant ces nouvelles exigences ministérielles, que les 54 millions d'augmentations de dépenses annuelles, dont nous a dotés la République, ne se trouvent pour la présente année dépassés d'une façon notable ? (La Patrie.)

On annonce que M. de Freycinet a arrêté définitivement le choix du représentant de la République française à Bruxelles.

M. Tissot, aujourd'hui ministre plénipotentiaire à Athènes, serait appelé à remplacer M. John Lemoine, démissionnaire.

On a distribué le rapport Baihaut, au nom de la commission d'enquête des chemins de fer, sur la convention présentée par le ministre des travaux publics pour le rachat partiel du réseau de l'Orléans. Voici le texte des conclusions de ce rapport :

« Considérant qu'il y a urgente nécessité de donner au pays les satisfactions légitimes qui sont réclamées par l'intérêt public, notamment en matière de tarifs ;

« Considérant que la convention présentée par M. le ministre des travaux publics ne permettrait pas de donner ces satisfactions et que les conditions stipulées seraient onéreuses pour le Trésor ;

« Considérant qu'il existe divers systèmes d'exploitation assurant à l'Etat une autorité indispensable sur la tarification, votre commission a l'honneur de vous proposer :

- 1° De repousser cette convention ; 2° D'adopter la résolution suivante :

« Résolution. — La Chambre des députés invite M. le ministre des travaux publics à

lui présenter un projet de loi ayant pour objet le rachat et l'exploitation des lignes de chemins de fer formant la concession de la Compagnie d'Orléans. »

TOLÉRANCE RÉPUBLICAINE.

M. Saisset-Schneider, ancien préfet du Morbihan, est distancé par son successeur, M. de Montloc.

Ce préfet du Morbihan ne se borne pas, comme la plupart de ses collègues, à interdire l'exercice public du culte catholique ; mais il ne veut pas même le tolérer, alors qu'il se cantonne dans les quatre murs d'une chapelle.

Les Eudistes d'Hennebont ont dans leur établissement une chapelle ouverte au public. Quel est le couvent qui n'en a pas de semblables ? En bien, en vertu des ordres donnés par ce pacha aussi audacieux qu'irréfléchi, un commissaire de police s'est présenté dans la chapelle à l'heure des offices du dimanche. Il a dressé procès-verbal pour constater la présence de plus de vingt personnes dans une chapelle dont l'ouverture au public n'était pas légalement autorisée. En vertu de prétendus décrets existants, on pourrait ainsi fermer un grand nombre de chapelles où tous les gouvernements avaient jusqu'ici respecté la liberté du culte catholique.

Si un pareil système prévalait, il n'y aurait plus qu'à fermer nos églises ; la liberté de la prière n'existerait plus.

Et cependant le gouvernement protège la Religion !

Il paraît que les Chartreux de Grenoble ont annoncé leur intention de quitter le pays, si le gouvernement veut leur appliquer les décrets du 29 mars. La nouvelle a causé une émotion très-vive dans la contrée que les moines enrichissent par leur travail et par leur industrie. De nombreuses réclamations sont venues de toutes parts à l'administration, qui s'est émue à son tour des craintes exprimées par les députés, fort

inquiets de leur réélection. Alors, qu'a-t-on fait ? On a supplié les Chartreux de demeurer, et on leur a prouvé qu'ils sont bel et bien une congrégation autorisée, puisque la Restauration avait fait, il y a 50 ans, avec les Chartreux, un bail relatif à la jouissance des terrains qu'ils cultivent. Et voilà comment il se fait que les Pères de la Grande-Chartreuse, autorisés sans le vouloir, consentent, jusqu'à nouvel ordre, à rester, pour ne pas chagriner le gouvernement qui les proscriit !

La haine des partis ne s'arrête pas même devant la mort. Le général Vinoy a eu l'honneur, de son vivant, de mériter celle des radicaux, et elle s'exerce encore sur sa tombe, à peine fermée, par une odieuse calomnie. On sait qu'après le départ du vaillant soldat de ce poste de la Légion d'Honneur, qu'il a si noblement occupé, le bruit s'est répandu que son successeur avait découvert des irrégularités dans la comptabilité des fonds provenant de la souscription pour la reconstruction du palais de la grande chancellerie, incendié par la Commune.

Sur ce bruit, on a édifié une légende accusatrice qu'une enquête fera tomber, et sur cette légende, on a osé raconter que le général, en prévision du résultat de ledite enquête, s'était donné la mort. C'est là une infamie ; on ne saurait qualifier autrement la manœuvre que nous dénonçons.

La vérité, c'est que le général, qui avait quatre-vingts ans, est mort d'une péritonite. Il est mort comme il avait vécu, sans peur et sans reproche.

La veuve, résolue à faire respecter sa mémoire, n'hésitera pas à dénoncer aux tribunaux ceux qui se feraient les propagateurs d'une calomnie forgée par l'esprit de parti. Avis à qui de droit.

Par ordre du ministère de l'intérieur, la police vient de commencer, à Grenoble, une enquête basée sur le questionnaire suivant :

1° Nombre et dénomination des cercles catholiques en activité ;

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Et d'ailleurs je n'avais que quinze ans, elle en avait vingt, les deux âges de la vie qui permettent le moins une communauté intime, ceux entre lesquels se dresse une barrière que j'avais à franchir, comme elle l'avait franchie, pour m'écrier avec vérité : Je crois ! je vois, je vis ! je souris à l'existence, cette fleur d'un jour qui ne livre ses parfums, ne nous revêt de sa beauté, ne nous caresse de ses enchantements, ne nous initie à ses mystères, ne nous abreuve de ses flots de mélancolie, de tendresse et de douleur, que lorsque son frère caduc s'est enroulé sous les chauds rayonnements de la jeunesse !

Puis, par mes quinze ans, mon caractère et mes goûts, j'étais une enfant auprès de cette demoiselle qui songeait au mariage, se vantait de ses succès de salon et me montrait mystérieusement les noms de ses danseurs inscrits sur ses carnets de bal ; toutes choses énigmatiques, dont je feignais d'apprécier l'importance, pour me maintenir à la hauteur de mon rôle de confidente.

Charmée de l'intérêt que je lui portais, Camille me pardonnait de ne lui révéler rien de semblable, et me prophétisait que bientôt j'aurais, comme elle, des secrets à confier. En attendant que la prophétie se réalisât, je gardais religieusement ceux de mon amie, charmante blonde, un peu coquette, un peu vaniteuse, adorant le plaisir, la toilette, la danse, et qui, posant pour la mélancolie, regrettait de n'être point poitrine, parce que cette maladie lui eût donné un air intéressant. Mais, privée de gémir sur la chute des feuilles, elle s'en dédommageait en déplorant ses peines de cœur, son isolement dans la vie, ses penchants pour la solitude, et, entre deux éclats de rire, poussait des soupirs à fendre les roches, en murmurant des « Ah ! mon Dieu » gros de regrets...

Si j'essayais de me rendre compte de cet amalgame de pensées diverses qui la portaient à rêver solitude et se plaindre de l'isolement, la clef du mystère m'échappait. En exigeais-je l'explication, elle me répondait en secouant la tête : Hélène, quand tu seras indécise sur ta vocation, tu sauras ce que soupireur veut dire, et tu soupireras à ton tour.

J'avoue que je n'étais pas pressée d'en arriver là ; Camille, abusant du sien, ne m'amusait guère et n'éveillait en moi qu'une sincère compassion pour une jeune fille à l'âme incomprise. Mais mon étonnement redoubla quand elle me

dit qu'un jeune homme noble, beau et riche, aspirait à l'honneur de posséder sa main, mais qu'elle repoussait ses avances parce qu'il ne lui apparaissait pas sous les traits de celui « que son cœur avait rêvé. »

Et elle me lut le portrait, en vers, du héros de ses rêves, tel que son imagination l'avait entrevu dans une nuit sans sommeil.

Ce héros réunissait en lui les qualités des trois mousquetaires, — qui étaient quatre. — Fort comme Porthos, beau comme Athos, fin comme Aramis, diable à quatre comme d'Artagnan, ce sympathique personnage joignait aux diverses spécialités de ces hommes fantastiques le romanesque caractère du fiancé de Lucie de Lammermoor. Cuirassé de tant de vertus, l'on conçoit l'immense supériorité qu'il possédait sur le prétendant, jeune, beau et riche, qui la recherchait en mariage.

— Porte-t-il son habit noir ? demandai-je malignement à Camille. Tu le couronneras d'une auréole que je ne vois apposée sur aucun front français masculin. Ne crains-tu pas que les merles blancs ne soient plus rares que des maris taillés sur ce patron ?

— Ils ne sont pas à la douzaine, répartit-elle, piquée de l'observation ; mais il en existe, il s'en trouve dans le monde.

— Heu ! dans le monde ! J'ai pas mal voyagé, et j'en suis à rencontrer les originaux de ta copie et

certaines oiseaux...

— Petite fille ! s'écria Camille d'un ton de pitié, on sous-entend par cette désignation les personnes qui composent la société dans laquelle nous vivons et échangeons des rapports, non la foule que tu coudoies sur les places publiques. Élegant, fashionable, notre monde, ma chère, compte des représentants distingués dans toutes les hautes classes et de tous les partis. La finance recherche l'armée, les artistes l'aiment, et l'aristocratie, qui n'ouvre sa porte qu'à ceux qui lui montrent patte blanche, ne croit pas déroger en la lui entre-bâillant. L'épée ennoblit ; et rendez-vous des gentilshommes, des jeunes gens comme il faut, des hommes bien posés, nos salons sont très-recherchés, nos soirées et nos bals brillants. Demande à ton père de t'y conduire.

— Je lui demanderai, dis-je résolument.

Ce que je fis. Les réunions favorisent les unions. Mon père, qui ne perdait pas de vue que sa mort me laisserait dans une position précaire si un mariage avantageux ne me mettait à l'abri du besoin, y consentit et fixa mon entrée dans le monde à l'hiver.

On en approchait. Dès lors, rêvant fêtes et plaisirs, je bâtis des châteaux en Espagne sur le monde, ses pompes et ses œuvres. Un bon sens naturel les renversait bien aussitôt que mon imagination les créait ; mais la folle du logis les reconstruisait la minute d'après,

- 2° Nombre des membres, secrétaires et associés;
 - 3° Profession des directeurs;
 - 4° Des présidents;
 - 5° Rang ecclésiastique des prêtres chargés de la direction religieuse;
 - 6° Date de l'autorisation administrative.
- Nota. Faire connaître si le cercle est affilié à d'autres cercles ou à des œuvres catholiques quelconques, proches ou éloignées, notamment à l'œuvre générale des cercles catholiques de Paris.

La police a été trois fois chez les Jésuites pour demander le nom de leur cuisinier. Les Jésuites ont refusé.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.

Paris, 7 mai.

Le Sénat doit statuer aujourd'hui sur la loi du dimanche. La commission conclut à l'abrogation.

Dans tous les pays chrétiens, c'est-à-dire civilisés, il y a une loi pour l'observation du dimanche. Partout cette loi est tenue pour juste et salutaire, partout elle paraît praticable. La France, ou plutôt la République, croit avoir des raisons particulières de l'abroger. Elle est, dit-on, une gêne pour le travail, une entrave pour la liberté des cultes.

La France n'est ni plus commerçante que l'Angleterre, ni plus active que l'Amérique du Nord, ni plus libre-penseuse que l'Allemagne, qui observent la loi du dimanche.

Les raisons que l'on donne pour l'abolition de la loi de 1814 ne sont pas les vraies. La Révolution, maîtresse du pouvoir, veut simplement supprimer une loi chrétienne. Il y a là un nouvel acte de guerre contre Dieu.

Or le droit en cette matière c'est avant tout le droit de Dieu. La loi de 1814 est d'abord la loi du Seigneur. Le Sénat est en face de la loi de Dieu. Il doit se demander, avant tout, s'il lui est permis d'abroger une disposition du législateur suprême.

Ce n'est plus ici une loi d'origine humaine, soumise aux variations du pouvoir et aux vicissitudes des temps. Elle oblige souverainement l'humanité jusqu'à la consommation des siècles. L'Eglise n'a fait que consacrer le précepte du Décalogue. Le Sénat commettrait la plus grande faute en sanctionnant l'abrogation de la loi de 1814.

Socialement, rien n'aura été fait de plus grave en France depuis l'abolition du culte en 93, que l'abrogation de la loi du dimanche en 1880. Qu'on n'allègue pas la désuétude. L'existence seule de cette loi est un hommage à Dieu. Si incomplet qu'il soit, il faut le maintenir.

Il ne dépend pas du Sénat de faire observer la loi, mais il lui appartient de la maintenir dans nos Codes. La loi de 1814 représente à peu près toute la part faite à Dieu dans notre législation. Cette loi supprimée, la loi française sera athée. Le Sénat le veut-il? S'il unit son vote à celui de la Chambre des députés, il se rend responsable de la plus grande faute de ce siècle.

Qu'il évite à la France cette suprême apostasie, et qu'il lui épargne en même temps les

châtiments qui sont la sanction de la loi divine. A. L.

P.-S. — Vendredi a eu lieu au Sénat la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et jours de fêtes religieuses reconnues par la loi. La proposition a été votée par 165 voix contre 140.

Les Processions.

On lit dans l'Etoile :

« La question des processions et de la liberté du culte public garantie par l'article 4^{er} du Concordat reparait de nouveau : les maires de plusieurs grandes cités et de plusieurs localités de moindre importance ont déjà signalé leur haine de la liberté religieuse par des arrêtés jacobins.

« Nous disons, nous, que ce sont les maires qui doivent être ramenés au respect de la loi.

« Il n'y a qu'à lire les négociations qui eurent lieu entre le premier Consul et le cardinal Gonsalvi sur la rédaction de ce premier article du Concordat garantissant la liberté du culte public, pour comprendre toute l'importance qu'y attachait l'Eglise et l'Etat, Pie VII et Napoléon.

« Il s'agissait bien, en effet, de rendre à la religion catholique l'exercice public du culte proscrit par la Révolution. La clause relative aux mesures de police ne soulevait qu'une question d'ordre matériel que le pouvoir civil se réservait de faire respecter.

« Eh bien ! aujourd'hui, c'est-à-dire depuis quelques années, la règle, qui est la liberté, deviendrait l'exception, et l'exception, la règle.

« Les mesures de police interdiraient l'exercice du culte public en France !

« Cela ne se peut pas : les républicains ont prêché, pendant quatre-vingts ans, la résistance à l'oppression, en employant l'arme de la révolte sanglante; résistons à l'oppression républicaine en lui opposant la loi. »

Voici le texte de l'arrêté pris par le maire de Dijon pour interdire les processions; il mérite bien les honneurs de la reproduction :

« ... Considérant que, dans les circonstances actuelles, les processions dans la ville de Dijon pourraient donner lieu à des manifestations CONTRAIRES AU RESPECT DU A LA RELIGION et de nature à troubler la tranquillité publique; qu'il est du devoir de l'administration municipale de prendre des mesures pour empêcher tous désordres et assurer le repos de tous les citoyens, »

« Arrêtons : »

» JUSQU'A NOUVEL ORDRE (1), les processions sont interdites en dehors des édifices consacrés au culte dans toute l'étendue de la commune de Dijon. »

Ainsi donc, voilà M. le maire de Dijon qui, à cause du respect dû à la religion, inter-

dit, jusqu'à nouvel ordre, ses manifestations les plus populaires. O opportunisme, voilà bien de tes coups !

C'est encore le même motif qu'a invoqué le maire de Bordeaux, appartenant à la religion protestante, pour interdire des cérémonies extérieures « qu'un long usage et l'esprit tolérant de la population rendaient jusqu'ici sans inconvénient pour la tranquillité. »

Dans les circonstances présentes, il n'est plus possible de compter sur la tolérance, et la liberté pourrait nuire à l'ordre public.

A qui la faute, sinon aux décrets du 29 mars, qui surexcitent les passions des fauteurs de désordres ?

Quelle plus amère critique de la politique de notre gouvernement !

La Guienne publie, au sujet des processions désormais interdites à Bordeaux par un maire protestant, les réflexions suivantes :

« Il y avait près d'un demi-siècle que les processions parcouraient librement les rues de Bordeaux, et que la population les accueillait avec piété. Il a fallu l'administration d'un Pétion de province, Français de fraîche date et plus libre-penseur que luthérien, pour amener le scandale dont nous avons entretenu hier nos lecteurs.

« Chasser les Jésuites, les Maristes et dix autres congrégations bordelaises ou girondines, c'était une démonstration de haine antireligieuse que tout le monde n'eût pas comprise : beaucoup d'âmes simples et résignées se seraient consolées peut-être en se disant : « Il nous reste le temple, il nous reste les manifestations de notre culte. » Voilà la liberté essentielle, on n'y touchera pas. »

« Et voilà qu'on y touche, et voilà qu'une cité de 200,000 catholiques se voit privée de la joie religieuse d'accomplir publiquement et pacifiquement un acte de cette foi qui est celle de la France depuis quatorze siècles, depuis qu'il y a une France ! »

Chronique militaire.

Plusieurs journaux ont annoncé à tort, dit l'Agence Havas, que le conseil des ministres s'oppose à la suppression de la prime de 1,500 fr. exigée des volontaires d'un an.

Le conseil des ministres s'est, au contraire, à l'unanimité, prononcé pour cette suppression.

Le Moniteur de l'armée publie un décret de mise à la suite de sept chefs de bataillon dans l'infanterie de l'armée territoriale.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le conseil de perfectionnement de l'Ecole supérieure de guerre est supprimé.

Les candidats pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire son informés que les compositions se feront les 24, 25, 26 et 27 mai courant, à 7 heures 1/2 du matin, à Tours,

Soldats et officiers, escomptant les bénéfices de leurs futures campagnes, se promettaient de conquérir, les uns, la fine épaulette d'or; les autres, les hauts grades de l'armée. Quant aux périls, aux blessures, à la mort, auxquels un homme est exposé journellement à la guerre, nul n'y songea.

D'abord content de quitter la France, mon père devint subitement triste et anxieux. Je lui demandai la cause de sa tristesse :

— Ma fille, me répondit-il, mes dispositions sont changées, parce qu'hier je ne remarquais qu'un côté de la médaille et qu'aujourd'hui j'en découvre le revers. Tu sais que le gouvernement me paie mon voyage, qu'il subvient à mes dépenses personnelles, qu'il transporte gratis ma famille en pays étranger, mais que là se borne sa générosité. Nous avons après à pourvoir nous-mêmes aux frais onéreux de nos déplacements. Or, je viens de faire la revue de nos finances, qui sont très-restreintes, et je vois qu'elles sont insuffisantes. L'argent, ce nerf de la guerre, est aussi celui des voyages; il nous manque, il va nous falloir emprunter. Or, je hais les dettes, elles me tueraient si je ne m'en débarrassais promptement.

— Mais, mon père, dis-je, il nous est facile de ne pas nous endetter. Usons de notre dernière ressource : vendons les bijoux de ma mère.

— Hélène, ces bijoux t'appartiennent, y toucher serait un crime dont je m'accuserais, si le malheur

pour les départements d'Indre-et-Loire, Loiret, Cher et Maine-et-Loire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que M. E. Thoreau, cédant aux nombreuses et vives sollicitations qui lui ont été faites samedi dernier, a accepté de nouveau la candidature au Conseil général pour le canton Nord-Ouest.

C'est une candidature essentiellement saumuroise, qui, nous l'espérons, aura de nombreuses sympathies à Saumur.

Un incendie a éclaté hier dimanche, à une heure de l'après-midi, dans les bois de Fontevault, sur le territoire de la commune d'Epieds. Quatre-vingts hectares de bois taillis ont été brûlés.

Ces taillis appartiennent à divers propriétaires. M. Coucher, président du tribunal de Baugé, a perdu 40 hectares.

On ignore la cause de cet incendie. Les pertes sont évaluées à 12,000 fr. environ.

On remarquait sur les lieux les diverses autorités de l'endroit, les pompiers de Brétou et de Fontevault, les colons de Saint-Hilaire, un détachement de 100 hommes de la garnison de Fontevault, les brigades de gendarmerie à cheval de Saumur et de Fontevault, et un grand nombre d'habitants des localités voisines. Le feu a été éteint à 4 heures du soir.

Jeudi dernier, vers 9 heures du soir, le feu s'est déclaré au village d'Avor, commune de Gennes, dans une écurie appartenant à M. Miellet, fermier.

Le feu n'a été arrêté qu'à 2 heures du matin, et les pertes s'élevèrent à 3,000 fr. environ, couvertes par une assurance à la Mutuelle du Mans.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

On nous écrit de Doué-la-Fontaine que M. Auguste Guichoux, ancien négociant, conseiller municipal de Doué, pose sa candidature pour l'élection au Conseil d'arrondissement qui doit avoir lieu le 16 mai.

En cédant aux instances des membres du Comité conservateur du canton, M. Guichoux donne en cette circonstance une nouvelle preuve de son dévouement à la cause qu'il devra représenter, et les électeurs auront le reconnaître en lui accordant leurs nombreux suffrages. Les pouvoirs de M. Bineau expirant cette année; son successeur devra donc être soumis, avant même d'avoir siégé, à une réélection nouvelle. L'élection du 16 mai, parfaitement inutile, rend donc la tâche du candidat particulièrement pénible.

COMMUNE DES ROSIERS.

Le lundi de la Pentecôte, 17 mai courant, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu,

s'appesantissant sur toi.

— Mon père, repris-je avec instance, contraint par la nécessité, je m'en déferai sans remords. Prenez-les ! en les acceptant, vous ne me dépossédez pas d'un trésor qui eût assuré mon avenir; songez qu'il nous faut vivre, nous établir confortablement là-bas, et combien il serait cruel de refuser son enfant, ajoutai-je en le caressant du regard. Une fois à Alger, nous ferons des économies et vous rachèterez d'autres bijoux, si vous tenez à me voir parée de ces élégantes inutilités.

Mon père soupira, compta, recompta ses finances, et les bijoux furent vendus.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPET.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES LYRIQUES DE FRANCE, sous la direction de M. CH.-M. SOFFET.

Samedi 15 mai 1880.

Représentation unique de M^{lle} Julia REINE, du théâtre national de l'Opéra-Comique.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de FLOROW.

M^{lle} JULIA REINE remplira le rôle de Jeanne, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

tant l'ennemi du parfait chrétien, dépeint sous de belles couleurs par Camille, et vu par moi à travers le prisme de l'illusion, me troublait la cervelle. Je ne pouvais toutefois pas l'extravagance, comme mon amie, jusqu'à prétendre m'unir à un héros, à l'être le mieux doué de la création.

Le mariage était le moindre de mes soucis; je me bornais à désirer des jouissances plus vives et différentes de celles que j'éprouvais, car si l'heure de la perception n'était pas venue, je pressentais cependant déjà que je ne connaissais de la vie que le contentement de vivre, et me doutais que l'action, le mouvement, la pensée décuplèrent en moi la force et la puissance : par quoi ? comment ?... Je ne le savais. Mais de même que le pèlerin qui suit au début d'un long voyage inconnu une autre voie étroite et unie, prévoit qu'elle ne se déroulera pas continuellement ainsi, qu'elle ira s'élargissant tantôt montueuse, escarpée, tantôt aisée et fleurie, toujours convergeant vers un horizon qui semble circonscrit au point de départ, mais se déploie à mi-trajet, livrant aux regards d'immenses espaces, je prévoyais que le monde pour moi était l'horizon où je découvrirais de vastes champs, les arènes où mes facultés trouveraient à s'exercer et mes espérances à prendre leur essor.

VI

Un ordre de se tenir prêt à partir pour l'Afrique

retarda ma présentation officielle. Je fus tout à la fois contrariée de ce retard et enchantée d'aller habiter un pays inconnu.

Pour me mettre au courant des coutumes de notre belle colonie, je lus des relations de voyage en Algérie. D'après ces relations, plus poétiques que véridiques, Alger était un Eden ouvert de nouveau, où je me serais nourrie d'oranges non défendues, abreuvée d'eau de roses, et endormie à l'ombre des palmiers, dans des hamacs tissés de soie et d'or, bercée par des mulâtresses au dévouement sans égal.

Les susdites relations ne mentionnaient que pour la forme les invasions des sauterelles, les attaques des scorpions, la fièvre des marais, les ardeurs meurtrières du soleil, la violence du simoun : et leur style veloutait tellement les expressions qui eussent fait ressortir ces brutales vérités, que je fus convaincue que les sauterelles n'y pleuraient plus depuis Pharaon, que les scorpions n'existaient qu'en peinture, que le soleil ne rôtissait que les esclaves, et qu'enfin le simoun ne soufflait que dans des romances de genre.

Renchérissant sur les beautés du pays, un vieux sergent, ancien vétéran, confirma ces renseignements, et acheva de me persuader que l'Afrique était l'Eden retrouvé.

Le 41^e parlageait mon enthousiasme. Algérie, pour le militaire, est synonyme d'avancement.

sur le Mail de cette commune, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un concert sera donné par les musiques de Beaufort et des Rosiers.

Il y aura danses publiques et mat de cage sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

ANGERS.

On sait que la brigade de cuirassiers qui est en garnison à Angers et à Niort depuis quatre ans n'est pas spécialement attachée au 13^e corps d'armée.

Ces deux régiments composent ce qu'on appelle, en termes militaires, une « brigade volante ».

On annonce que les deux régiments de cuirassiers d'Angers et de Niort — le 4^e et le 10^e — seront prochainement appelés à Lyon. — Ils seraient remplacés ici par deux régiments venant de Lyon.

Par décision ministérielle du 29 avril, M. Brien, gardien-chef à la prison d'Angers, est nommé gardien-chef à la prison de Château-gontier.

Les Courses du Véloce-Club

A ANGERS.

Jeudi dernier, dès midi, la foule se portait vers le Jardin du Mail, abandonné pour la plus grande partie au Véloce-Club; le public avait libre accès dans le petit espace compris entre le boulevard et la fontaine, un peu au-delà.

A 1 heure 1/2, les courses ont commencé. Au signal donné par le canon, les concurrents montent leurs vélocipèdes; c'est la course réservée aux membres seniors du Club. On voit se ranger en ligne M.M. Nadal, Hart frères, Gauthier, etc. Ils partent, et en 5 minutes 50 secondes, M. Hart aîné a parcouru la distance de 2,800 mètres. C'est lui qui a le premier prix (100 fr.); le 2^e à M. Hart jeune et le 3^e à M. Gauthier.

A la deuxième course réservée aux juniors, M. Hart jeune arrive premier, ayant parcouru la distance de 4,500 mètres, en 4 minutes 10 secondes; puis, deuxième, M. Sarrazin, 4 m. 42 s.; troisième, M. Marchand, 4 m. 48 s.; quatrième, M. Bebelmann.

Bientôt commence le premier handicap, concours entre les vainqueurs des deux courses précédentes. M. Hart aîné, quoique ayant à parcourir une distance plus grande que celle des autres, arrive premier, serré de près par M. Gauthier, suivi de M. Hart jeune.

A 2 h. 1/2, le grand concours international. Deux coups de canon commandent le départ. La distance à parcourir est de 5,600 mètres. Au premier tour, M.M. Hart aîné et Jules Terront se suivent de près; leurs vélocipèdes se touchent; cependant, M. Hart est un peu en avant. Au deuxième tour, deux coureurs, M.M. Bebelmann et X..., sont renversés l'un sur l'autre. Enfin, M. Hart aîné est 1^{er}, malgré les efforts de M. Terront, qui arrive presque en même temps; M. Hart jeune est le 3^e, M. Pagis 4^e et M. Gauthier 5^e.

Alors, les cinq vainqueurs concourent dans le Handicap. Grâce à l'avance qu'on lui a donnée, M. Gauthier se maintient le premier pendant tout le parcours de l'allée du Mail; mais, à l'extrémité, en tournant, il se jette dans le vélocipède de M. Hart aîné, qui est renversé et a son vélocipède brisé. Faute de monture, celui-ci est forcé d'abandonner la lutte. M. Gauthier remonte aussitôt; mais les autres l'ont devancé et il ne peut les rejoindre. M. Terront est 1^{er}; M. Pagis 2^e; M. Gauthier 3^e.

A 3 h. 1/2, commence l'Empodiadromie, — terme savant et compliqué, venu du grec pour dire en français: course d'obstacles. Quand M. Jules Ferry aura supprimé le grec et le latin de nos écoles, on ne pourra plus comprendre les programmes du Véloce-Club. Au moment où va commencer cette course, un mouvement se fait dans le public payant, tenu loin de la piste, où sont disposés les obstacles; tout le monde veut voir, on se pousse, on s'élançe, on va forcer les cordes. Mais la garde veille; cuirassiers et agents de police font des gestes, et le flot recule épouvanté.

Le protonn empodiadromie, — en français, le

premier obstacle, qui est le casse-con, n'arrête pas longtemps les concurrents. A l'escalade, grande bande de toile qu'il fallait franchir après être descendu de vélocipède, M. Terront, grâce à son habile manière de monter en selle, prend de l'avance. Il traverse le jeu de quilles sans en faire tomber une. Mais l'obstacle le plus difficile était la banquette irlandaise, formée de trois poutres qu'il fallait franchir à la suite, en restant sur le vélocipède. M. Terront recommence trois fois; Brice junior, six fois; seul M. Chaligné franchit tout d'un seul trait, hardi et ferme sur ses pédales, accompagné des braves de la foule enthousiasmée. Mais M. Terront a perdu son avance et M. Chaligné arrive enfin premier, M. Terront deuxième, et Brice junior troisième.

Pendant les différentes courses, la musique des sapeurs-pompiers s'est fait entendre; elle a été remplacée ensuite par la musique du 77^e. Des coups de canon annonçaient le départ et l'arrivée; il paraît que ce bruit effroyable est nécessaire aux vélocipèdes. Le service des pièces était fait par les artilleurs-pontoniers. Enfin, le service de police, tout autour de l'enceinte, occupait une forte escouade de sergents de ville et de cuirassiers. Le temps, bien que parfois menaçant, s'est maintenu en somme avec l'aspect souriant qui convient à une fête en plein air. (Union de l'Ouest.)

NIORT.

Nous apprenons qu'on organise à Niort des courses qui auront lieu, chaque année, à la fin du mois d'août.

Un prix de 6,000 francs, deux autres de 3,000 francs et plusieurs autres prix seront distribués aux lauréats de ces courses.

Faits divers.

Jeudi dernier, on a enterré, à Argentan, dit le Journal d'Alençon, un soldat du dépôt du 117^e, mort subitement à la caserne, dans des circonstances bien tristes et bien extraordinaires:

« Il était en train de manger sa soupe et avait placé sa portion de viande sur le couvercle de sa gamelle. Trouvant, sans doute, cette portion trop petite, il dit en jasant aux camarades qui l'entouraient: « Je parie l'avaler tout entière. » A peine avait-il prononcé ces paroles, qu'il met son projet stupide à exécution; mais le morceau de viande resta dans la gorge où, sans doute, il fut arrêté par un petit os anguleux, et le malheureux étouffa avant que le médecin, appelé en toute hâte, pût arriver à son secours.

« Les hommes de la chambrée avaient vainement essayé de lui porter secours en faisant tous leurs efforts pour arriver à arracher ce malencontreux morceau de viande, mais ils n'en purent obtenir que de faibles lambeaux.

« C'était un bon soldat, admis à être l'ordonnance d'un des officiers de la compagnie; il n'avait plus que neuf mois à faire au service militaire, après lesquels il aurait pu rejoindre, dans ses foyers, sa jeune femme et ses deux enfants.

« Avis aux imprudents qui font des bravades! »

Nous lisons dans le Morbihannais:

« Un incendie, qui menaçait de prendre des proportions considérables, a éclaté à Lorient, lundi, vers deux heures du matin, dans la maison du café Louis XIV, au coin de la Bôve.

« Le feu a pris dans une mansarde occupée par un des garçons du café; les étages supérieurs de la maison ont été détruits ou fortement endommagés; les pertes sont considérables.

« On a eu à déplorer la mort d'une des locataires de la maison, M^{lle} Françoise Herviant, âgée de 50 ans. Surprise dans son sommeil, elle a été asphyxiée, et ce n'est que vers quatre heures du matin que son cadavre, carbonisé et méconnaissable, a été retrouvé sous les décombres. On la croyait sortie avec les autres personnes de la maison.

« Les secours ont été promptement organisés, grâce au concours des autorités, des troupes de la guerre et de la marine et de la population. On nous signale comme s'étant particulièrement distingués: trois officiers de marine, un capitaine d'artillerie, dont nous ignorons les noms, et six Frères des écoles chrétiennes, arrivés des premiers sur

les lieux du sinistre: ils ont immédiatement commencé le sauvetage du mobilier et n'ont cessé de travailler à l'extinction du feu avec le plus grand zèle, et en même temps avec un courage calme et froid qui fait souvent défaut à beaucoup de gens dans des cas semblables. »

Des grèves nouvelles viennent d'éclater à Ganges (Hérault), à Saint-Omer, à Leers et à Avesnes. Les ouvriers des forges d'Indret, appartenant à l'Etat, viennent, au nombre de 752, de demander au ministre de la marine une diminution de deux heures de travail par jour.

Vendredi, est venue devant le conseil de guerre, à Lille, l'affaire du sergent Hamon, du 8^e de ligne, en garnison à Saint-Omer, accusé d'homicide volontaire sur la personne d'un de ses camarades, le sergent Couton, du même régiment, pour lui voler une somme de 50 fr.

L'auteur de cet assassinat a été condamné à la peine de mort.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
Anonyme au Capital de Trente millions de Francs
RUE DE LONDRES, 17, A PARIS
Met en Vente 12,000 Actions

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES
Contre les risques de transports de toute nature
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 50,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Libérées d'un quart

AU PRIX NET DE 300 FRANCS

Payable comme suit:
100 francs en faisant la demande.
100 francs le 15 juin.
100 francs le 15 juillet.

La Foncière-Transports a pour objet:
1^o L'assurance des risques de transports par terre;

2^o Celle des risques de navigation maritime;
3^o Celle des risques de navigation intérieure.
Ces assurances s'appliquent aussi bien aux personnes qu'au matériel, aux marchandises, aux espèces d'or et d'argent, fonds et valeurs quelconques.

L'importance des opérations traitées par la Foncière-Transports, la compétence et le notoriété de son conseil d'administration, font de ses actions une valeur de premier ordre appelée à donner des revenus considérables et à acquérir rapidement une grande plus-value égale au moins à celle de la Foncière-Incendie cotée 800 francs.

La perte de temps et de bénéfices qui résulte de la période d'organisation n'existe pas pour la Foncière-Transports, grâce au traité de fusion conclu avec la Compagnie Lyonnaise d'assurances.

Ce traité, ainsi que le patronage de la Foncière-Incendie et le concours de tous ses agents assure à la Foncière-Transports, dès ses débuts, des résultats fructueux.

En raison de la nature même des opérations de la Foncière-Transports qui se liquident chaque année, un dividende pourra être distribué aux actionnaires dès le premier exercice, contrairement aux autres Compagnies d'assurances qui ne donnent des bénéfices qu'après cinq ou six années au moins de fonctionnement.

Ce résultat est d'autant plus certain que la Société a été dotée par ses fondateurs de 2 millions 500 mille francs de fonds de prévoyance indépendants du capital social.

Prenant pour base les résultats obtenus par la Compagnie Lyonnaise dont la Foncière-Transports est la continuation et le développement, on trouve que ces actions doivent arriver rapidement à donner un dividende de 20 à 25 0/0 et par suite les cours acquerront une plus-value considérable.

Acheter des actions de la Foncière-Transports à 300 francs, c'est s'assurer non-seulement un revenu très-rémunérateur, mais encore un accroissement important de son capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Comte de LAGRANGE, O. *, président de la Société financière de Paris, adm. de la Foncière-Incendie, Président;
AUBRY (Maurice), ancien député, adm. de la Foncière-Incendie;
BLONDEL, *, adm. de la Foncière-Incendie;
BONToux, O. *, président de la Société de l'Union générale, adm. de la Foncière-Incendie;
BUCHOT, *, ancien préfet, adm. de la Foncière-Incendie;
DOMMARTIN, *, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, adm. de la Foncière-Incendie;
DONON, *, président de la Société de Dépôts et Comptes courants, adm. de la Foncière-Incendie;
FÉRAUD, administrateur de la Raffinerie de Saint-Louis à Marseille;
FRAISSINET, assureur à Marseille;
GAUTHIER (Jules), *, banquier, adm. de la Foncière-Incendie;
GUÉRIN, de la maison V^o Guérin et fils à Lyon;
HEUSSCHEN, *, propriétaire, adm. de la Foncière-Incendie;
LACROIX, de la maison Lacroix cousins à Lyon;
PASCAL, administrateur de la Banque d'Escompte de Paris et de la Foncière-Incendie;

PÉRIDON, *, ancien président de la Chambre des Notaires de Metz, administrateur de la Société Algérienne et de la Foncière-Incendie;
Baron POISSON, *, ancien trésorier-payeur général, adm. de la Foncière-Incendie;
Roux (Marquis d'Escombrera), ancien membre de la Chambre de commerce de Marseille, adm. de la Foncière-Incendie;
Comte ROZAN, administrateur délégué de la Foncière-Incendie;
SCHERER (Edmond), sénateur, adm. de la Foncière-Incendie.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES

Jusqu'au Samedi 13 mai.

A PARIS: à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT, rue de Londres, 17.

DANS LES DÉPARTEMENTS: Aux succursales de la Société et chez tous ses correspondants.

Sont admis comme espèces les titres au cours du jour de leur réception, et les coupons échéant en mai, juin et juillet.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.
Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.
Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,
Dame BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MAI 1880.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 35	0	0	Credit Foncier colonial	440	0	10	Canal de Suez	1040	0	0
3 % amortissable	80 00	0	0	Credit Foncier, act. 500 f.	1220	16	25	Credit Mobilier esp.	0	0	0
4 1/2 %	115 10	0	0	Obligations foncières 1877	366	0	0	Société autrichienne	600	0	25
5 %	118 65	0	0	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	720	0	0	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	520	0	0	Credit Mobilier	702 50	2	80	Orléans	386 50	0	0
Dép. de la Seine, emprunt 1857	439 50	0	0	Credit Foncier d'Autriche	756 25	0	0	Paris-Lyon-Méditerranée	392	0	0
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506 50	0	0	Est	750	0	0	Nord	392 60	0	0
1865, 4 %	547	0	0	Paris-Lyon-Méditerranée	1310	0	0	Ouest	389	0	0
1869, 3 %	406	0	0	Midi	1020	0	0	Midl.	388	0	0
1871, 3 %	400	0	0	Nord	1025	0	0	Paris (Grande Ceinture)	387	0	0
1875, 4 %	515	0	0	Orléans	1212 50	0	0	Paris-Bourbonnais	387	0	0
1876, 4 %	515	0	0	Compagnie parisienne du Gaz	1340	0	0	Canal de Suez	571	0	0
Banque de France	3430	100	0	C. gén. Transatlantique	617 50	3	50				
Comptoir d'escompte	498 75	0	0								
Credit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

8 heures	0 minutes du matin	express-poste
8	45	(s'arrête à Angers)
8	50	omnibus
1	35	soir, omnibus
3	35	soir, omnibus
7	15	soir, omnibus
10	37	soir, omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

8 heures	26 minutes du matin	direct-omnibus
8	31	direct-omnibus
9	40	express
12	40	soir, omnibus
4	44	soir, omnibus
10	38	soir, omnibus

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ BOUTIN ET ROUSTEAUX.

Les créanciers de la faillite des sieurs Boutin Henri et Rousteaux Lucien, négociants associés à Saumur, sous la raison sociale Boutin et Rousteaux, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le mercredi 26 mai 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination des syndics définitifs.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e THURÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, d'un

MAGASIN DE MODES

Pour cause de cessation de commerce, A Saumur, rue Saint-Jean, n° 30;

Le jeudi 13 mai 1880 et jours suivants, à une heure de relevée.

Par le ministère de M^e THURÉ, commissaire-priseur.

Rubans, étoffes diverses, plumes, fleurs, parures deuil, couronnes de mariées, garnitures fantaisie, chapeaux modèles;

Plus divers objets mobiliers, tels que: glaces, pendule, armoire à glace, fauteuil, chaises, tableaux, tabourets, lit de fer, matelas, comptoirs, stores, etc.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

THURÉ.

FOURRAGES VERTS

A DOMICILE

A partir du lundi 10 mai.

S'adresser au Fournisseur de l'École, rue d'Orléans, 46. (265)

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE.

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAUBAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. Novion, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

A VENDRE

UNE BONNE PAIRE DE MEUBLES

De 1 mètre 70 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier.

S'adresser à M. Félix DAVY, rue des Moulins, à Saumur. (252)

A VENDRE

VIN ROUGE

Du CHATEAU de MESMÉ (Vienne), Livrable en fûts de Bordeaux, gare de Loudun.

Récolte 1873, fût compris... 120 fr.
» 1877, » » 170 »
» 1878, » » 150 »
» 1879, » » 100 »

Echantillons de dégustation, chez M. PASTRE, maçon, rue de l'Abattoir, 7, à Saumur. (235)

Le public est informé que, le mardi 18 mai courant, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par l'Ecole de cavalerie, à l'ADJUDICATION publique du fer et de la ferraille nécessaires à l'Ecole de maréchalerie, du 1^{er} juillet 1880 au 31 décembre 1882.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL des crûs les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.

Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits.

S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1875

MARQUE DÉPOSÉE

BOULON INSTANTANÉ

MARQUE DÉPOSÉE

3 Médailles d'Or, 3 Diplômes d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Jaquettes drap noir. Vestons drap noir. Redingotes et Habits noirs.
Jaquettes nouveauté. Vestons nouveauté. Pardessus demi-saison.

Pantalons et Gilets noirs. — Pantalons et Gilets nouveauté.

Jaquettes, Vestons et Gilets pacha noir très-brillant.

Costumes pour Enfants depuis trois ans.

HABILLEMENTS COMPLETS POUR COMMUNIONS

Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

Complets toile nationale et coutil entièrement décatés et garantis irrétrécissables à l'usage.

Vestons de travail, Salopettes en tous genres.

BLOUSES -- CHEMISES -- CRAVATES

CHAPEAUX FEUTRE ET CHAPEAUX SOIE

Chapeaux pour Jeunes Gens, — Casquettes.

Nouveautés pour Dames — Articles pour Mariages.

TOILES DE FIL.

MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
Universelle Internationale
PARIS 1878

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

Dépôt Général:
PARIS
2, Rue des Lions-Saint-Paul

FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique

Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Saumur, chez MM. ERNOUL, R. FERGNOUX, GABLIN.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, des jurisprudences rurales. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatation médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGÉ-GIRAULT. (237)

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 43 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.